

LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

FEUX DE FORÊT

Feux de forêt : les sapeurs-pompiers de l'Eure mobilisés dans les incendies dans les Landes

Mobilisés en renfort pour lutter contre les incendies dans les Landes, les 20 premiers sapeurs-pompiers de l'Eure sont de retour après plusieurs jours de mission. Depuis lundi, 20 autres sapeurs-pompiers eurois ont été déployés pour prendre la relève et poursuivre les opérations.

Après plusieurs jours de mission, les premiers effectifs sont rentrés dans le département. À leur arrivée, ils ont été accueillis par Baptiste Le Nocher, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, qui a salué leur engagement, leur professionnalisme et leur mobilisation au service de la protection des populations.



Cette intervention illustre la solidarité opérationnelle qui unit les services départementaux d'incendie et de secours lors d'événements majeurs. Pendant que certains personnels étaient engagés dans les Landes, d'autres ont assuré la continuité des missions de secours dans l'Eure.

La préfecture de l'Eure adresse ses remerciements au SDIS de l'Eure, aux sapeurs-pompiers de retour de mission ainsi qu'à celles et ceux qui ont pris la relève pour leur engagement au service de la protection des populations.



Visionnez la vidéo du retour des sapeurs-pompiers sur la [page Facebook de la préfecture de l'Eure](#).



Prévention de la délinquance : un appel à projets pour soutenir les formations aux compétences psychosociales

Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2026-2030, un appel à projets complémentaire du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est lancé afin de soutenir les formations aux compétences psychosociales (CPS).

Ce dispositif s'adresse aux collectivités territoriales de l'Eure et à leurs établissements publics portant ou co-portant des actions socio-éducatives auprès d'enfants et de jeunes. Les projets conduits en partenariat avec une association ou un établissement public sont également recevables, sous réserve que la collectivité en demeure le porteur juridique et financier.



L'objectif est de **renforcer les compétences des professionnels** en contact avec les jeunes (animateurs, éducateurs spécialisés, médiateurs sociaux, agents des services jeunesse ou périscolaires...) afin de mieux détecter les situations de fragilité, de développer les compétences psychosociales (gestion des émotions, communication, résolution non violente des conflits) et de contribuer à la prévention de la délinquance et des conduites à risque.

Le FIPD peut financer jusqu'à 50 % du coût de la formation, dans la limite de 100 000 € par projet et de 200 € TTC par personne et par jour. Les dépenses éligibles comprennent les coûts pédagogiques ainsi que les frais directement liés à l'organisation des sessions de formation.

Les dossiers de candidature, accompagnés des pièces justificatives demandées, sont à déposer avant le 20 août 2026, exclusivement en ligne. Ils seront instruits par le bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure de la préfecture de l'Eure, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), avant transmission au comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).



- Pour toute question, **contactez le bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure** de la préfecture de l'Eure à l'adresse suivante : pref-fipd@eure.gouv.fr
- **Déposez votre dossier avant le 20 août 2026** [via la démarche en ligne dédiée.](#)





Certificats de décès : la dématérialisation se généralise

Dans le contexte des épisodes de vague de chaleur que nous avons connu, la disponibilité rapide et exhaustive des données de mortalité constitue un enjeu majeur pour améliorer la réponse sanitaire et évaluer l'impact des mesures prises.

La dématérialisation des certificats de décès permet une remontée rapide de l'information mais son usage reste aujourd'hui encore très disparate selon les territoires et les lieux de décès. Ainsi à ce jour seulement 24 % des certificats de décès à domicile sont dématérialisés.

Nous vous invitons, si cela n'a pas déjà été fait, à **abonner dès à présent votre commune au téléservice CertDC (l'abonnement sera obligatoire au 1^{er} janvier 2027)**. En l'absence d'abonnement de la commune les professionnels de santé intervenant pour le décès à domicile ou sur la voie publique ne peuvent recourir à la certification électronique. Or, ces lieux de décès représentent pourtant une part importante de la mortalité observée lors de canicules.

L'abonnement et l'usage du téléservice «CertDc» sont totalement gratuits pour les communes.

+ Pour en savoir plus, [téléchargez la fiche d'information dédiée au téléservice CertDC.](#) 

Les urgences c'est pas une évidence !

Chaque été, les tensions sur le système de santé s'accroissent, notamment dans les services d'urgences hospitalières. Afin de garantir une prise en charge rapide des situations les plus graves et de permettre à chacun d'accéder au bon soin au bon moment, adoptons les bons réflexes : l'ARS Normandie relaie la campagne nationale « Les urgences, c'est pas une évidence ! ».

Les services d'urgences sont encore souvent un recours par défaut, par réflexe ou par manque d'information sur les alternatives. Prolongation d'un arrêt de travail, infection bénigne, entorse, vaccination... Autant de motifs qui ne nécessitent pas de solliciter les urgences, ces dernières restant réservées aux situations graves.

Pour de nombreux soins du quotidien, des solutions existent et des dispositifs ont été mis en place pour répondre aux difficultés d'accès à un professionnel de santé.

La campagne rappelle les bons réflexes à adopter en cas de besoin de soins immédiats, de jour comme de nuit :

- contacter en priorité son **médecin traitant** avant de se déplacer et d'aller aux urgences ;
- si celui-ci n'est pas disponible (ou si l'on n'en a pas), ou si vous êtes éloigné de votre lieu de résidence (congrès, déplacements...), rechercher **un professionnel de santé à proximité** : médecin, maison médicale de garde, maison ou centre de santé, pharmacie, téléconsultation, notamment grâce à la cartographie des lieux de soins non programmés disponible sur [santé.fr](#) ;



- si aucune solution n'est accessible rapidement, appeler le 15 avant de se déplacer aux urgences. Un médecin régulateur pourra apporter un conseil et orienter le patient vers la prise en charge la plus adaptée.

Le 15 n'est plus réservé aux seules urgences vitales.

→ **24h sur 24**, un médecin régulateur conseille et oriente vers la prise en charge la plus adaptée au besoin : conseil médical, consultation en ville avec prise de rendez-vous dans les 48 h, téléconsultation immédiate, accueil aux urgences, envoi d'un véhicule sanitaire...

Afin de faire connaître largement ces messages, **l'ARS Normandie vous invite à relayer la campagne nationale « les urgences, c'est pas une évidence ! »** et met à votre disposition différents supports (affiche, réseaux sociaux) : [cliquez-ici](#).



AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

FNADT 2026 : déposez vos demandes de subvention



Les porteurs de projets peuvent désormais déposer leur demande de subvention au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Géré à l'échelle régionale par la préfecture de la région Normandie, ce dispositif soutient des projets d'investissements matériels ou immatériels contribuant au développement des territoires.

Le FNADT s'adresse aux personnes publiques (collectivités territoriales, groupements d'intérêt public, établissements publics...) ainsi qu'aux personnes physiques ou morales de droit privé (associations, sociétés, syndicats...) souhaitant réaliser un projet d'investissement, qu'il soit matériel ou immatériel.

Les demandes de financement sont à déposer exclusivement par voie dématérialisée via l'application démarches-numériques. La sélection des dossiers retenus interviendra en septembre, mais les demandes peuvent être déposées tout au long de l'année. Une demande de subvention reste valable pendant 8 mois.

- Déposez votre [demande de subvention au titre du FNADT 2026](#)
- Consultez la [page dédiée au dépôt des demandes de subvention FNADT](#)





Travaux de confortement du tunnel de Saint-Cloud sur l'autoroute A13 : fermeture du sens Paris province du 16 novembre 2026 à fin août 2027

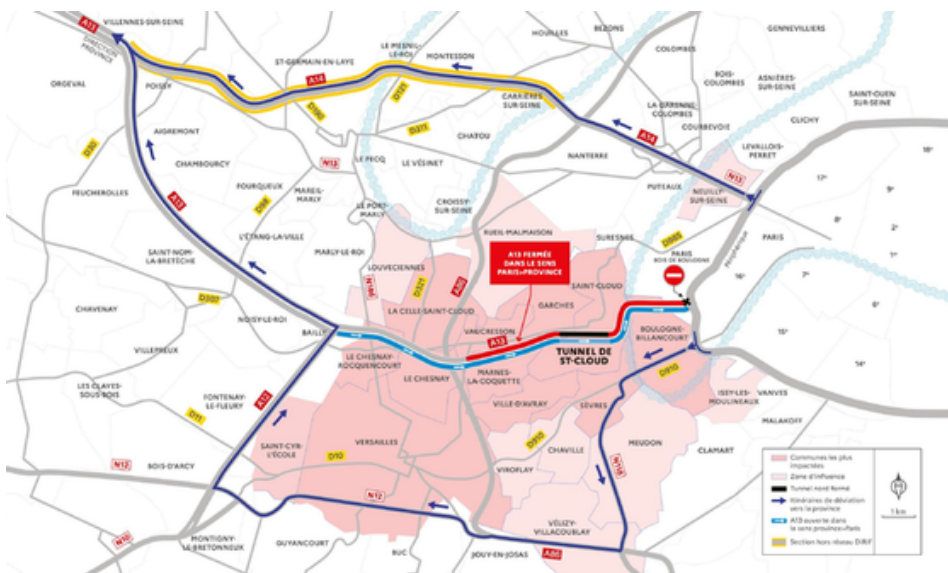
Près de 100 ans après sa construction, le tube Nord du tunnel de Saint-Cloud nécessite la réalisation de travaux de confortement afin de lui garantir une plus grande sécurité. La réalisation de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express, sous l'autoroute au niveau de ce tunnel, a conduit à anticiper ces travaux afin de permettre le passage du tunnelier en 2027 en toute sécurité.

Ces travaux vont avoir un effet sur les conditions de circulation vers l'Ouest francilien. Dans ce cadre, il sera recommandé aux usagers de recourir aux transports en commun ou au covoiturage ou bien, dans toute la mesure du possible, de décaler leurs horaires pour éviter d'emprunter les itinéraires les plus fréquentés aux heures de pointe du soir.

Des itinéraires de déviation seront également mis en place sur le réseau routier local. Des allongements de temps de parcours seront à prévoir à certaines heures.

Deux grands itinéraires permettront de rejoindre l'ouest francilien depuis le boulevard périphérique :

- via la RD910 puis la RN118, avec des possibilités de rejoindre l'A86, la RN12 puis l'A12 et l'A13 plus à l'ouest
- via la RN13 puis l'A14, permettant de rejoindre l'A13 plus à l'ouest.



Pour plus d'informations sur les travaux, consultez le site de la préfecture Ile de France : <https://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/travaux-de-confortement-du-tunnel-de-saint-cloud-a1942.html>



La police de l'environnement de l'Office français de la biodiversité : une police technique et rurale au cœur des enjeux actuels

Alors que l'effondrement de la biodiversité menace de plus en plus directement nos modes de vie, le droit de l'environnement s'est structuré au cours des dernières décennies pour mieux protéger le patrimoine naturel dont nous dépendons. De la même façon, l'eau est devenue une ressource stratégique, parfois limitante pour nos activités. Les progrès des connaissances scientifiques aident à comprendre les mécanismes des pressions qui s'exercent sur la biodiversité et l'eau pour trouver des solutions qui concilient les activités humaines avec la préservation du vivant.



Pour s'assurer que les règles dont la société s'est dotée sont connues et respectées, une police a toujours été nécessaire : c'est le rôle de la police de l'environnement pour protéger le vivant.



- Consultez la [présentation de la police de l'environnement exercée par l'Office français de la biodiversité](#)
- Téléchargez la [brochure « La police de l'environnement exercée par l'Office français de la biodiversité »](#)
- Consultez la [page dédiée à la police de l'environnement](#)
- Téléchargez le [bilan « Cinq ans de police de l'environnement »](#)



Les espèces exotiques envahissantes, une menace complexe pour la biodiversité

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont des espèces exogènes au territoire considéré à une date donnée, introduites par ou avec les humains, de manière volontaire ou fortuite. Leur introduction, implantation et propagation menace les espèces indigènes et les écosystèmes. Les conséquences peuvent alors être fortement négatives, environnementales, économiques et/ou sanitaires. Afin de prévenir le risque de diffusion et contrôler ou éliminer une espèce introduite problématique, retrouvez ici des guides pratiques et retours d'expériences de gestion, brochures sur la réglementation, règle professionnelle, fiches espèces...

L'Office français de la biodiversité (OFB) est impliqué sur toutes les activités en lien avec la thématique des EEE : actions de prévention, de contrôle, de connaissance, de recherche, d'expertise, d'évaluation, de surveillance, de gestion, de restauration, de communication, de sensibilisation, d'information, de formation et de financement.

Le centre de ressources sur les EEE

Copiloté par l'OFB et le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le centre de ressources accompagne l'ensemble des acteurs dans la prévention et la gestion des invasions biologiques. Avec l'appui de son réseau d'expertise scientifique et technique, il cible toutes les espèces de faune et de flore des écosystèmes marins, d'eau douce et terrestres, en métropole et dans l'ensemble des territoires français d'outre-mer.

[À retrouver sur le site](#) : éléments d'actualité, réglementation, retours d'expérience, guides pratiques et nombreuses ressources scientifiques et techniques, ainsi que le [module de formation en ligne](#) OFB et CNFPT (2019) composé de 4 vidéos.



Pour en savoir plus, [consultez le dossier de l'OFB consacré aux espèces exotiques envahissantes](#)



400 élus normands dans le réseau « Elus pour agir »

Le réseau « Elus pour Agir », animé par l'ADEME, a accueilli, depuis les élections municipales, 130 nouveaux élus. Ce sont désormais 400 élus normands (6000 élus au niveau national) qui bénéficient de retours d'expérience, échanges entre élus, visites de terrain, newsletters informatives, webinaires thématiques, plateforme numérique d'échanges... Participer à ce réseau d'élus, pour échanger entre pairs, est une aide très appréciée des élus membres du réseau.



Le réseau « Elus pour Agir » est composé d'élus municipaux et intercommunaux, pour les aider tout au long de leur mandat, à élaborer et mettre en œuvre des démarches de transition écologique dans de nombreux domaines : isolation des bâtiments, énergies renouvelables, mobilité électrique ou à vélo, circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine, épiceries participatives, rafraîchissement des cours d'école, etc.

- Participez au réseau "Elus pour Agir", c'est gratuit, et sans engagement : [C'est ici](#)

Agenda

Il reste quelques places pour les prochaines formations organisées en distanciel :

- " Comment adapter mon territoire et ses activités au changement climatique ?", le 15 octobre (9h – 11h30) : [inscription](#)
- " Comment mobiliser les citoyens dans les projets de transition ? ", le 1^{er} décembre (9h – 11h30) : [inscription](#)



Consultez [la page dédiée au réseau « Elus pour agir » de l'ADEME](#)



Septembre Bouge : faites labelliser vos événements !

En 2026, « Septembre Bouge » devient le mois national de l'activité physique et sportive. Cette nouvelle initiative invite chacun à pratiquer 30 minutes d'activité physique par jour, un geste simple qui contribue à améliorer la santé, le bien-être et la qualité de vie.

Les collectivités, associations, établissements scolaires, entreprises et clubs sportifs sont invités à rejoindre cette mobilisation nationale en faisant labelliser les événements qu'ils organisent tout au long du mois de septembre. Qu'il s'agisse d'une initiation sportive, d'une marche, d'une porte ouverte, d'une démonstration ou d'une animation locale, chaque action peut contribuer à promouvoir l'activité physique auprès du plus grand nombre.

Dans l'Eure, plusieurs communes se mobilisent déjà et de nombreuses initiatives seront proposées tout au long du mois. Le temps fort de l'opération sera la Fête du Sport, organisée le 14 septembre 2026, qui mettra à l'honneur la pratique sportive sous toutes ses formes.

Les collectivités sont invitées à faire labelliser leurs événements et à les valoriser afin de contribuer à cette dynamique nationale en faveur de l'activité physique.



- + • Téléchargez le [kit de communication](#)
- Référez votre événement [sur le site du ministère des Sports](#)



FOCUS BOÎTE À OUTILS DES ÉLUS

Lancée par les services de l'État dans l'Eure, la boîte à outils des élus rassemble des ressources pratiques pour accompagner les maires et leurs équipes dans l'exercice de leurs missions. Chaque numéro de Ligne directe vous propose de découvrir l'une de ses rubriques.



Gestion des espaces naturels

La préservation des espaces naturels est un enjeu majeur pour les communes, qu'il s'agisse de protéger la biodiversité, de prévenir les risques ou de préserver les paysages. La rubrique « Gestion des espaces naturels » met à votre disposition des fiches pratiques, des guides et des documents de référence pour vous accompagner dans la gestion de ces espaces.

Vous y retrouverez notamment des ressources sur l'Atlas de la biodiversité communale, le programme « Territoires engagés pour la nature », les haies et bocages, les obligations légales de débroussaillage (OLD), le brûlage des déchets verts, les dépôts sauvages de déchets, la réglementation relative aux produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques, la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels, ainsi que la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Que vous souhaitiez préserver le patrimoine naturel de votre commune, mieux connaître la réglementation ou retrouver rapidement une information, cette rubrique a été conçue pour vous apporter des réponses concrètes.



Découvrez la rubrique [« Gestion des espaces naturels »](#)
dans la Boîte à outils des élus.



Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

